

mon s'en va. Peu importe la nature de ces changements, c'est par suite de leur exécution que ces hommes souffrent.

Le ministre dit qu'il devra consulter le ministre de la Justice. J'accepte cette déclaration à regret, car il y a tant de marge entre la justice légale et la justice tout court. Chacun sait, et le ministre de la Justice en conviendrait s'il était à son siège, que ce ministère ne s'en tient trop souvent qu'au strict aspect juridique des questions. Si la loi déroge telle peine, tant pis pour le pauvre diable qui cherche à obtenir réparation. Il existe pourtant une équité de droit—j'ignore le diction latin, mais il s'agit de la loi qui implique un traitement équitable d'homme à homme. Tel est le genre de justice que j'aimerais invoquer.

J'espère que le ministre, avec cet esprit de justice dont il a fait preuve dans d'autres cas, accordera toute sa considération à celui-ci. Je lui demande aussi de tenir compte de la nature humaine et de se rappeler ce haut fonctionnaire qui a commis une erreur en Colombie-Britannique et refuse de l'admettre. Plutôt que de reconnaître son erreur, il tentera de l'escamoter en disant qu'il n'en est résulté aucun préjudice. Il prétend d'abord qu'il n'y a rien eu, puis il ajoute qu'il n'y a eu aucun préjudice.

Les faits le démentent, cependant, car le travail a été fait et il en est résulté des dommages. Si le ministre me dit qu'il a envoyé un ingénieur d'Ottawa sur les lieux, je me compterais satisfait. Je suis certain qu'il va s'occuper activement de cette affaire.

L'hon. M. BERTRAND: Je serais peiné de ce que mon honorable ami pense que je veuille mettre en doute sa connaissance du droit. Bien que je sache qu'il n'est pas avocat, je constate que, dans bien des circonstances, il a démontré qu'il s'y connaît en droit.

Et puis, à propos de justice d'homme à homme et de justice légale, nombre d'auteurs ont défini ce qu'est la justice d'homme à homme. L'un d'entre eux a dit que cela se résumait à observer les lois de son pays.

En tout cas, quant au ruisseau Rosewell, l'honorable député peut être assuré qu'un ingénieur de mon ministère s'occupe de l'affaire. Je veux donner satisfaction, non pas à l'encontre mais en conformité de la loi, si faire se peut.

M. NEILL: Je vous en remercie.

M. HAZEN: Il y a quelques années, on a construit à St-Georges (Nouveau-Brunswick) une échelle à poissons pour permettre au

[M. Neill.]

saumon de remonter dans la rivière Magaguadavic. Cette échelle à poissons a-t-elle donné de bons résultats?

L'hon. M. BERTRAND: Mes chefs de service me disent que cette échelle à poissons s'est montrée satisfaisante et qu'elle fonctionne parfaitement.

Le crédit est adopté.

72. Développement de la pêche en haute mer et de la consommation du poisson, \$30,000.

M. POTTIER: J'aimerais connaître la raison de la diminution de \$10,000 dans ce crédit. Je tiens à savoir également si l'on a pris des mesures pour nommer un nombre suffisant d'inspecteurs afin de parer à une grave situation qui menace l'ouest de la Nouvelle-Ecosse. En somme comme ce crédit vise la pêche en haute mer, il embrasse une situation qui est en train de prendre forme à cet endroit. Dans le passé nous avons préparé du poisson sans arêtes qui était exporté aux Etats-Unis, du moins en grande partie. Les règlements actuels prescrivent que 65 p. 100 de la production de 1941-42 pourra être expédiée aux Etats-Unis. Cela veut dire que l'on devra utiliser d'une autre façon le poisson dont on enlevait les arêtes auparavant, et il faudra soit le consommer au Canada, soit le dessécher pour l'expédier aux Antilles et ailleurs, soit l'expédier au Royaume-Uni.

On considère actuellement que l'expédition de ce poisson au Royaume-Uni est la solution du problème. J'engage les autorités à venir en aide de toutes les façons possibles à l'industrie de la pêche surtout dans certaines régions de la Nouvelle-Ecosse. On exige des certificats de qualité, et je crains qu'il n'y ait pas suffisamment d'inspecteurs. J'exhorte le ministère des Pêcheries à éviter ce danger et à ne pas hésiter à fournir des inspecteurs aux centres de pêche, afin que la qualité réponde à celle prescrite pour les expéditions au Royaume-Uni.

Il est deux points sur lesquels je désire des précisions. Pourquoi y a-t-il réduction et y aura-t-il suffisamment d'inspecteurs pour assurer la qualité du poisson, de façon que les expéditions au Royaume-Uni puissent se faire sans retards indus?

L'hon. M. BERTRAND: La diminution de \$10,000 vient de ce que certains fonctionnaires relèvent aujourd'hui du crédit n° 70 où il y a augmentation de \$63,300. Le surveillant en chef est maintenant dans cette région où il étudie sur place la situation. Il présentera un rapport et je suppose que nous nommerons d'autres inspecteurs.

M. POTTIER: La situation est urgente.